



En route vers le synode

Pour accompagner la phase diocésaine

Numéro 3

Ces trois premiers numéros de **En route vers le synode** sont parus successivement pour informer de la démarche et amorcer son lancement. N'hésitez pas à le diffuser largement autour de vous, car un Synode est l'affaire de tous, et requiert la participation du plus grand nombre !

Pour vous tenir informés et obtenir tous les documents : www.catholique-nancy.fr/synode2023

Pour toute information : synode2023@catholique-nancy.fr

Les prochains numéros seront diffusés à un rythme plus espacé.

Pour organiser la consultation

Il est temps, si ce n'est pas encore fait, de planifier d'ici fin janvier une ou plusieurs rencontres, en paroisse, en groupe, en mouvement... **On pourra profiter d'une rencontre déjà prévue pour ne pas se surcharger de réunions.**

Quelques rendez-vous diocésains :

15 janvier : *Assemblée des responsables des mouvements et associations de fidèles*

22 janvier : *Journée des Equipes d'Animation Pastorale*

31 janvier/1^{er} fév : *Session des Laïcs En Mission Ecclésiale*

Adapter à chaque groupe

Un document a été élaboré pour animer des temps de consultation, à partir des questions fondamentales et des pôles de questions envoyées par Rome. En fonction de chaque groupe, les animateurs choisiront les pôles de questions les plus pertinents et n'hésiteront pas à reformuler les questions pour favoriser la participation de tous.

“Marcher ensemble” dans les Écritures

Jésus est le pèlerin qui proclame la bonne nouvelle du royaume de Dieu (cf. Lc 4,14-15 ; 8,1 ; 9,57 ; 13,22 ; 19,11), annonçant « le chemin de Dieu » (cf. Lc 20,21) et indiquant la direction (cf. Lc 9,51-19,28). De fait, il est lui-même « le chemin » (cf. Jn 14,6) qui mène au Père, communiquant aux hommes, dans l'Esprit Saint (cf. Jn 16,13), la vérité et la vie de la communion avec Dieu et avec les frères. Vivre la communion selon la mesure du commandement nouveau de Jésus signifie marcher ensemble dans l'histoire comme Peuple de Dieu de la Nouvelle Alliance, d'une manière qui correspond au don reçu (cf. Jn 15,12-15). Dans le récit des disciples d'Emmaüs (cf. Lc 24,13-35), l'évangéliste Luc a tracé une image vive de l'Église comme Peuple de Dieu guidée tout au long de son chemin par le Seigneur ressuscité, qui l'illumine par sa parole et la nourrit du Pain de vie.

Les Actes des Apôtres nous livrent le témoignage de certains moments importants sur le chemin de l'Église apostolique, où le Peuple de Dieu est appelé à exercer une forme communautaire de discernement de la volonté du Seigneur ressuscité. L'acteur principal qui guide et oriente sur ce chemin est l'Esprit Saint, répandu sur l'Église au jour de la Pentecôte (cf. Ac 2,2-3). Dans l'exercice de leurs rôles respectifs, les disciples ont la responsabilité de se mettre dans une attitude d'écoute de sa voix, afin de discerner le chemin qu'il faut suivre (cf. Ac 5,19-21 ; 8,26.29.39 ; 12,6-17 ; 13.1-3 ; 16,6-7.9-10 ; 20,22). Par exemple, lors du choix de « sept hommes de bonne réputation, remplis de l'Esprit et de sagesse », à qui a été confiée par les Apôtres la tâche de « servir aux tables » (cf. Ac 6,1-6), ou lors du discernement au sujet de la question cruciale de la mission auprès des païens (cf. Ac 10).

Qu'est-ce que le Synode des Évêques ?



Le Synode des Évêques a été institué par Saint Paul VI le 15 septembre 1965 par le Motu Proprio *Apostolica Sollicitudo*. Son institution a eu lieu dans le contexte du Concile Vatican II qui, avec la Constitution Dogmatique *Lumen Gentium* (21 novembre 1964), s'était largement concentré sur la doctrine de l'épiscopat, en sollicitant une plus grande implication des Évêques *cum et sub Petro* pour les questions qui concernent l'Église universelle.

Le Décret conciliaire *Christus Dominus* (28 octobre 1965) décrit ainsi l'Organisme nouvellement institué « Des évêques choisis dans les diverses régions du monde, selon des modes et des normes établis ou à établir par le Pontife romain, apportent au Pasteur suprême de l'Église une aide plus efficace au sein d'un conseil, qui a reçu le nom de Synode des évêques. Et du fait qu'il travaille au nom de tout l'épiscopat catholique, ce Synode est en même temps le signe que tous les évêques participent en une communion hiérarchique au souci de l'Église universelle » (n. 5).

Au fil des ans les normes synodales ont bénéficié d'améliorations successives, dont témoignent les diverses éditions de l'*Ordo Synodi Episcoporum* publiées en 1966, 1969, 1971 et 2006. Entre temps, le Code de droit canon (25 janvier 1983), canons 342-348, et le Code des canons des Églises Orientales (18 octobre 1990), canon 46, ont intégré le Synode dans le droit universel de l'Église, en précisant la nature et le fonctionnement.

Récemment le Pape François, avec la Constitution Apostolique *Episcopalis communio* (15 septembre 2018), a profondément renouvelé le Synode des Évêques, en l'insérant dans le cadre de la synodalité comme dimension constitutive de l'Église à tous les niveaux de son existence. En particulier, le Synode se conçoit comme un processus articulé en trois phases :

- la phase préparatoire, durant laquelle a lieu la consultation du Peuple de Dieu sur les thèmes indiqués par le Pontife Romain ;
- la phase de célébration, caractérisée par le rassemblement des Évêques en assemblée ;
- la phase de mise en œuvre, durant laquelle les conclusions du Synode, approuvées par le Pontife Romain, doivent être accueillies par les Églises. La phase centrale, durant laquelle les Pasteurs font œuvre de discernement, est de cette manière précédée et suivie par des phases qui en appellent à la totalité du Peuple de Dieu, dans la pluralité de ses composantes.

Le Synode – qui jouit des services d'une Secrétairerie Générale composée d'un Secrétaire Général, d'un Sous-Secrétaire et de quelques Conseils spéciaux d'Évêques – se réunit en Assemblée de types divers :

- en Assemblée Générale Ordinaire, pour les questions qui regardent le bien de l'Église universelle ;
- en Assemblée Générale Extraordinaire, pour les questions urgentes à prendre en considération ;
- en Assemblée Spéciale, pour les thèmes qui concernent principalement une ou plusieurs régions spécifiques.

Il revient au Pontife Romain, en outre, de convoquer l'Assemblée synodale selon des modalités qu'il établit lui-même.

(Source : vatican.va)

10 pôles thématiques

La démarche synodale propose dix pôles thématiques qui ont trait à la manière de vivre la synodalité : **Les compagnons de voyage ; Écouter ; Prendre la parole ; Célébrer ; Coresponsables dans la mission ; Dialoguer dans l'Église et dans la société ; Avec les autres confessions chrétiennes ; Autorité et participation ; Discerner et décider ; Se former à la synodalité.** Les groupes pourront donc s'approprier l'un ou l'autre pôle en fonction de leur mission ou leur orientation pastorale.